

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 mars 2019**

Sous la présidence de Monsieur Marcel LUTTMANN, Maire, et suite à la convocation adressée en date du 19 mars 2019.

**Membres présents :** M. FISCHER Daniel / Mme WEBER Sophie / M. GROLLEMUND René / Mme ROHMER Marie-Anne, *Adjoint(s) au Maire.*

Mme ARBOGAST Annie / MM. BARILLON Rémi / BOHN Armand / Mme BRASSEL Yolande / M. BURTIN Pierre / Mme CHAVEROT Elisabeth / M. CLOSSET Christian / Mme DATTOLICO Isabelle / M. DERVAUX Fabien / Mmes DOMINIAK Nathalie / ECKENDOERFFER Caroline / M. FRITSCH Romain / Mme GARREC Marie / M. GOUETH Alphonse / Mme GROH Marlène / M. HUMMEL Christophe / Mmes KAPPS Geneviève / PFERSCH Geneviève / M. WENDLING Jean-Marc.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :** M. CARBIENER Julien / Mmes EBERLE-SCHULER Christelle / KELHETTER Isabelle.

**Procuration(s) :** Mme EBERLE-SCHULER Christelle qui a donné pouvoir à M. LUTTMANN Marcel.  
Mme KELHETTER Isabelle qui a donné pouvoir à M. HUMMEL Christophe.

-----  
**Ordre du Jour**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 25/02/2019
- Travaux de réparation du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux" - Demandes de subvention
- Adhésion de la commune de Romanswiller au SIVOM des Communes Forestières d'Allenwiller et environs

-----  
*Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, le Maire souhaite la bienvenue au Conseil et salue plus particulièrement Madame Marie Garrec installée lors de la dernière séance.*

\*\*\*\*\*

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Vu** l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Après délibération, le Conseil Municipal désigne Christine Ohrel, Directrice Générale de Services, en qualité de secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25/02/2019**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25/02/2019 transmis à l'ensemble des membres est proposé à la signature du Conseil et est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposées.*

**21/2019 - TRAVAUX CENTRE CULTUREL ET SPORTIF " LES ROSEAUX " - DEMANDES DE SUBVENTION**

**Vu** le projet de réparation du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux" par le renforcement des arcs de charpente et pieds de poteau,

**Vu** les possibilités de solliciter les aides de l'État,

**Vu** les explications du Maire,

Le coût prévisionnel des travaux s'établit à **256.800 € HT** avec le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Travaux de réparation de la charpente bois	256.800	État	128.400
		Région	12.840
		Département (Fonds d'attractivité)	64.200
		Autofinancement	51.360
<b>TOTAL</b>	<b>256.800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>256.800</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *confirme le principe des travaux de réparation du complexe "Les Roseaux",*
- *arrête le plan de financement prévisionnel ci-dessus,*
- *sollicite une subvention de l'État au taux maximum*
  - *au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR),*  
*ou*
  - *au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL),*  
  
*et/ou*
  - *au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT),*  
  
*pour les travaux de réparation du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux",*
- *sollicite la subvention de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin,*
- *charge le Maire de toutes les formalités et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette opération.*

## **22/2019 – ADHESION DE LA COMMUNE DE ROMANSWILLER AU SIVOM DES COMMUNES FORESTIERES D'ALLENWILLER ET ENVIRONS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-18,

**Vu** les statuts du SIVOM,

**Vu** la délibération n°86/2018 de la commune de Romanswiller en date du 8 novembre 2018 sollicitant son adhésion au SIVOM,

**Vu** la délibération du SIVOM des Communes Forestières en date du 13 mars 2019 acceptant l'adhésion de la commune de Romanswiller,

**Considérant** que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérants des membres,

**Considérant** la nécessité pour les communes adhérentes au SIVOM de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Romanswiller au SIVOM,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *approuve l'adhésion de la commune de Romanswiller au SIVOM des communes Forestières d'Allenwiller et environs.*

\*\*\*\*\*

*Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 19 heures.*

**Christine Ohrel**



*Secrétaire de Séance*

**Marcel Luttmann**



*Maire de Marlenheim*